

(Les chiffres en parenthèses carrés [] renvoient aux notes en bas du document.)

**Oswald Ducrot
E.H.E.S.S. Paris**

Quelques raisons de distinguer

« locuteurs » et « énonciateurs »

Introduction : du locuteur aux points de vue

La distinction entre " locuteurs " et " énonciateurs " a été introduite dans Ducrot et al. 1980, chap. 1, puis reprise - avec une différence importante dans son utilisation -, dans Ducrot 1984, chap. 8, section 13. Depuis une quinzaine d'années, je ne l'ai pas à proprement parler retravaillé, mais je m'en suis servi ici et là, à l'intérieur de la " Théorie de l'Argumentation dans la langue ", pour marquer des différences dans la prise en charge des argumentations. On m'a souvent fait remarquer, et à juste titre, que le mot " énonciateur " était très mal choisi, puisqu'il évoque, par sa construction morphologique, l'idée d'un fabriquant de l'énoncé - alors qu'il est destiné à désigner, dans l'énoncé, une forme de subjectivité qui n'est justement pas celle du producteur de cet énoncé. Je garde néanmoins le terme, par répugnance pour les néologismes. C'est en revanche une discussion de la notion elle-même que l'on trouve dans la " Théorie scandinave de la polyphonie " (ScaPoLine) : ainsi l'article de Nølke et Olsen, dans le no. 2 de *Polyphonie-linguistique et littéraire*, se passe de la notion, dont l'apport est traité dans l'étude des diverses attitudes possibles du locuteur vis à vis des points de vue constituant le contenu de l'énoncé, ou, dans leur terminologie, des divers " liens " possibles entre locuteurs et points de vue. Que cette omission corresponde en fait à une exclusion, c'est ce que note explicitement Coco Norén dans le même numéro (p. 37-40). Mon objectif, ici, est

seulement de signaler des phénomènes qui se laissent assez facilement formuler au moyen de la distinction locuteur/énonciateur, sans prétendre bien sûr que ce soit leur seule formulation possible, mais simplement pour rappeler quelques tâches que l'on doit s'imposer à soi-même si l'on désire faire l'économie de cette opposition.

Avant de présenter ces phénomènes, il me faut rappeler en quoi consiste l'opposition en question. Trois thèses me paraissent se retrouver dans toutes les conceptions d'une polyphonie linguistique, en tout cas à la fois dans mes différentes formulations et dans le schéma construit par la ScaPoLine. La première est la distinction entre le sujet parlant (" empirique " ou encore " réel ") compris comme le producteur effectif de l'énoncé, c'est-à-dire l'être psycho-sociologique à qui on attribue son origine, être sans doute d'ailleurs difficile, voire impossible, à déterminer, et le locuteur, en entendant par là l'être présenté, dans le sens même de l'énoncé, comme étant le responsable de l'énonciation (ce qui suppose que le sens de l'énoncé comporte, entre autres choses, une certaine description de son énonciation). La seconde thèse commune, en elle-même, d'ailleurs, assez banale, est que certains énoncés présentent simultanément plusieurs points de vue - sans exclure théoriquement l'éventualité que certains autres n'en présentent qu'un. Selon la troisième thèse, qui débanalise peut-être la seconde, le sens de l'énoncé peut attribuer au locuteur différentes attitudes vis à vis de ce ou de ces points de vue, notamment différentes formes et différents degrés d'adhésion ou de non-adhésion; ainsi un énoncé ironique présente son locuteur comme refusant le point de vue exprimé, ou un des points de vue exprimés, ou tous les points de vue exprimés.

Une spécificité de ma conception de la polyphonie, et qui est mise en cause par la ScaPoLine, est d'introduire des intermédiaires entre le locuteur et les points de vue, intermédiaires que j'appelle " énonciateurs ", êtres évidemment discursifs (en

donnant au mot " être discursif " le même sens qui permet de considérer le locuteur, tel que je l'ai caractérisé plus haut, comme un être discursif, en tant qu'il existe seulement dans le sémantisme de l'énoncé). A chaque point de vue je relie un " énonciateur ", présenté comme la source de ce point de vue, comme l'être qui a ce point de vue, ou, en filant la métaphore, comme l'œil qui voit : par définition l'énonciateur adhère donc au point de vue qui lui est attribué et ne saurait s'en distancer. Bien sûr j'admets -sans cela, il n'y aurait pas, je l'ai dit, polyphonie-, que le locuteur peut " avoir " différentes attitudes vis à vis des points de vue (j'ai mis " avoir " entre guillemets, car l'emploi de ce mot constitue ici un abus de langage, que je commettrai dorénavant sans le rectifier : il faudrait dire seulement que le locuteur *est présent*, dans le sens de l'énoncé, comme ayant ces attitudes). Mais les attitudes du locuteur vis à vis des points de vue sont, dans ma formulation de la polyphonie, médiatisées par des attitudes vis à vis des énonciateurs : il peut les donner comme ses porte-parole (l'énonciation est alors présentée comme destinée à imposer leur point de vue, c'est ce que j'appelais autrefois, d'un terme, on va le voir, équivoque, l'attitude d'identification), mais il peut aussi leur donner simplement son accord, ou s'opposer à eux, ou les considérer comme objets de désir, de crainte...etc..

La responsabilité du locuteur (toujours le même abus de langage : il s'agit de celle que l'énoncé lui attribue) consiste donc dans ces attitudes, mais elle va au delà. Le locuteur a la responsabilité du choix des énonciateurs (c'est-à-dire du choix des points de vue : tout n'est pas nécessairement " bon à dire "). De plus il donne des indications sur l'identité des énonciateurs : il peut s'identifier à tel énonciateur et identifier l'allocataire, ou un tiers, à tel autre. Deux remarques à ce propos. (1) On voit pourquoi j'ai renoncé à utiliser le mot " identification " pour désigner la première des attitudes possibles du locuteur - " première " signifie simplement ici celle que je viens de mentionner en premier, celle qui consiste à prendre les énonciateurs comme porte-parole : je préfère réservier le mot pour

désigner, d'une façon générale, le repérage des énonciateurs. La première attitude correspond à une identification particulière, celle de l'énonciateur avec le " locuteur en tant que tel ". (2) C'est tout un problème, traité par H. Nølke et K. Fløttum de savoir à quels niveaux se fait l'identification des énonciateurs. La signification de la phrase elle-même, en tant qu'entité linguistique abstraite, ne donne que des instructions assez larges. C'est au moment de l'interprétation des énoncés, donc au niveau du sens, que ces instructions amènent à des indications complètes (ou presque), et cela, comme l'ont montré Nølke et Fløttum, en deux étapes : d'abord en mettant en rapport les uns avec les autres, à l'intérieur du texte, les énonciateurs apparus dans les différents énoncés dont il se compose, et ensuite en les assimilant éventuellement, vu la situation de discours, à tel ou tel personnage supposé exister à l'extérieur du texte (mais qui reste lui aussi un être discursif, car il appartient, non pas à la situation " objective ", mais à celle que le texte présente comme la sienne). Pour résumer, on a le schéma suivant(où je suppose, pour simplifier, qu'il y a seulement deux points de vue dans l'énoncé dont L est le locuteur) :

L	a l'attitude 1 vis à vis de l'énonciateur 1 qui adhère au point de vue 1
	a l'attitude 2 vis à vis de l'énonciateur 2 qui adhère au point de vue 2

(Schéma 1)

Au vu d'un schéma de ce genre, on peut juger superflue la présence des énonciateurs, étant donné qu'ils ont tous le même rapport (celui d'adhésion) au point de vue qui leur est associé. Il semblerait plus économique de mettre L directement en rapport avec les points de vue, ce qui donne le schéma plus simple adopté par la ScaPoLine :

L	est relié par le lien 1 au point de vue 1
---	---

est relié par le lien 2 au point de vue 2

(Schéma 2)

Dans mes diverses présentations de la polyphonie, j'ai tenté de donner un rôle spécifique aux énonciateurs, qui justifierait leur présence. Ainsi, au tout début, je les présentais comme les auteurs d'actes illocutoires, actes qui constituaient ce que j'ai appelé ici " points de vue ". Mais il m'est rapidement apparu que c'était incohérent, dans la mesure où les énonciateurs ne parlent pas, en ce sens qu'ils ne sont pas responsables d'une énonciation (seul L a cette responsabilité). Comment, dans ce cas, leur attribuer des actes illocutoires, qui, par définition, sont liés à la responsabilité acceptée d'une prise de parole ? Plus tard, j'ai essayé, pour sauvegarder l'originalité des énonciateurs, de leur donner une contrepartie du côté de la réception, et je leur supposais des " destinataires ", correspondants aux allocutaires auxquels s'adresse le locuteur. Leur rôle pouvait alors être justifié par la possibilité que les divers points de vue soient adressés à des personnes différentes, alors que l'énoncé, ayant un seul locuteur, vise un seul " allocitaire "; Mais des conversations avec Nølke m'ont obligé, il y a environ dix ans, à reconnaître que, dans la pratique, je ne donne aucun rôle aux " destinataires ". Inutiles eux-mêmes, on ne voit donc pas comment ils pourraient donner de l'utilité aux énonciateurs. Et cependant, il me semble que divers phénomènes, dont je vais parler maintenant, se laissent assez facilement décrire si l'on maintient ce personnage intermédiaire qu'est l'énonciateur (sans que je puisse, bien sûr, prouver qu'ils ne peuvent pas être traités autrement - mais comment donner une preuve de ce genre ?[1]).

Quelques applications de la notion d'énonciateur

1. Le premier phénomène que je mentionnerai tient au fait que des points de vue différents peuvent avoir la même source, et cependant être l'objet d'attitudes différentes de la part du locuteur. Supposons

que l'on tienne à spécifier, dans le sens de l'énoncé, quelle est la source des points de vue, et que l'on désire en outre que cette spécification soit déjà prévue dans la signification des phrases - ne serait-ce qu'au moyen d'une place vide qui pourra ensuite être remplie lors de l'interprétation de l'énoncé. Un tel objectif est facile à atteindre si l'on a introduit des énonciateurs à l'intérieur de la signification, comme c'est le cas dans le schéma 1. On peut par exemple envisager que l'interprétation identifie au même être les deux énonciateurs de ce schéma, tout en attribuant à L des attitudes différentes vis à vis de l'un et de l'autre; ce qui, traduit dans le langage ordinaire, correspond au métadiscours " Je suis d'accord avec toi en tant que tu penses ceci, mais pas d'accord en tant que tu penses cela ". On voit moins bien comment cette indication pourrait être marquée dans le cadre du schéma 2. Pour marquer l'identité d'origine entre les deux points de vue, on ne dispose en effet que de trois positions possibles. La position " point de vue " n'est pas appropriée à cette tâche puisque les points de vue sont différents. La position " Locuteur " ne convient pas non plus, car il peut arriver que ce ne soient pas des points de vue attribuables au locuteur. Reste alors la position " Liens ", mais elle ne fait l'affaire que si le locuteur a le même lien avec les deux points de vue. Or, nous allons le voir, ce n'est pas nécessairement le cas.

Dans Fløttum 2000, p. 21-22, on trouve l'exemple suivant. Deux amies discutent sur le pays où aller skier pendant les vacances. La première propose la France, avec, entre autres, l'argument que la France possède de bonnes pistes de ski. La seconde, qui préférerait la Suisse, commence par concéder " Certes la France a de bonnes pistes... ", puis enchaîne, au moyen d'un *mais*, sur des raisons de ne pas aller en France. Je ne considérerai que la proposition commençant par *certes*, c'est-à-dire celle que je viens de citer.

K. Fløttum y distingue deux points de vue (par abréviation, pdv). Le pdv1, selon lequel la France a de bonnes pistes,

et le pdv2, qui donne cette indication comme un argument pour la conclusion C, " Allons en France " (conclusion à laquelle la locutrice opposera, après *mais*, une série de contre-arguments, selon elle supérieurs. Les deux pdv ont la même source (la première amie), mais il ne semble pas nécessaire de le spécifier explicitement étant donné que le locuteur L entretient le même " lien " avec eux : il les " accorde " l'un et l'autre. Cette identité du lien entre L et les pdv peut suffire à suggérer l'identité de source, et l'introduction d'énonciateurs peut sembler superflue.

La situation devient cependant différente si on modifie légèrement l'exemple de K.Fløttum, en supposant que la première amie a donné pour unique argument la qualité des pistes françaises. Dans ce cas il faudrait, pour analyser l'énoncé de L (la deuxième amie), introduire, comme le fait par exemple Anscombe 1985, un pdv3, selon lequel la qualité des pistes est non seulement un argument, mais un argument suffisant pour conclure C. Ici encore la source du pdv est la première amie, mais cette fois le lien de L avec le pdv est différent de ce qu'il est avec pdv1 et pdv2 : il ne s'agit plus d'un accord, mais d'un refus. L'identité de source ne peut donc plus se dériver d'une identité du lien. Il me semble donc que, dans le cadre du schéma 2, on doit renoncer à marquer que les trois pdv ont même source. Peut-être ce renoncement est-il sans conséquence grave (je suis incapable de motiver une opinion sur ce point). Mais en tout cas, si on maintient l'idée que la mention des sources (1) fait partie du sens et (2) est prévue (éventuellement par une place vide) dans la signification, il est commode de recourir au schéma 1, et d'attribuer un " énonciateur " à chacun des trois points de vue, énonciateur qui peut être ensuite identifié avec tel ou tel personnage.

Un second exemple illustrera encore le rôle des énonciateurs lorsqu'il est utile, voire nécessaire, d'indiquer la source d'un point de vue, et lorsque cette indication n'est pas déductible du " lien " entre le locuteur et ce point de vue. Il s'agit de l'opposition, sur laquelle j'ai souvent travaillé, entre car et puisque - notamment elle a fait l'objet

de deux articles accueillis par la Revue Romane. Le premier (Groupe è-1, 1975 signale qu'on ne peut pas introduire par *car* la reprise d'une parole immédiatement précédente de l'interlocuteur (dans les termes de E.Roulet, *car* s'opposerait donc à la diaphonie), alors que cette reprise peut sans aucun problème être introduite par *puisque*. Cela se voit facilement dans le dialogue A entre deux interlocuteurs X et Y :

Dialogue A :

X (qui a regardé à la fenêtre) : Il pleut.

Y : Eh bien, restons à travailler puisque (**car*) il pleut

Dans ce dialogue, le pdv " Il pleut " dans l'énoncé de Y a pour source X, et d'autre part on peut admettre que Y se contente de lui donner son accord. Le schéma 2 (celui de la ScaPoLine) suffit largement pour décrire les faits. Il suffit en effet de mentionner, dans la description de l'énoncé de Y, qu'il y a le lien " accord " entre le locuteur et ce pdv, d'où l'on peut déduire que le point de vue auquel Y donne son accord n'est pas initialement le sien.

Dans un second article (Ducrot 1983), écrit au cours de l'élaboration de la théorie de la polyphonie, je reviens sur cet exemple, en imaginant une situation plus compliquée, qui interdit de dire que *car* est absolument incompatible avec la diaphonie. Il s'agit du dialogue B, où rien n'est changé à l'intervention du premier interlocuteur X, mais où Y répond après avoir lui-même regardé à la fenêtre et vérifié le dire de X :

Dialogue B

X (qui a regardé à la fenêtre) : Il pleut.

Y (qui a, lui aussi, regardé) : Eh bien, Restons à travailler *car*, tu as raison /comme tu l'as dit/, il pleut.

(N.B J'ai le sentiment que, dans B, un *puisque* ne serait pas impossible, mais introduirait une nuance particulière, que je n'arrive

pas à définir)

Dans le dialogue B, le pdv " Il pleut " a pour source, comme dans A, l'interlocuteur X auquel Y répond. Mais cette fois, et c'est ce qui rend possible le car, le locuteur fait bien plus que donner son accord. Il reprend le pdv à son propre compte (je ne sais pas si Roulet parlerait ou non, dans ce cas, de diaphonie). Pour décrire la réplique de Y dans B, il faut donc à la fois signaler que le pdv " Il pleut " est repris d'une source autre que le locuteur, et que l'attitude du locuteur vis à vis de ce pdv est une prise en charge complète (ce que j'appelais autrefois une " identification "). Ici la source n'est plus déductible du " lien ", et le schéma 2 me semble trop simple pour pouvoir décrire les faits. Faits qui, bien sûr, se représentent facilement dans le schéma 1, où le personnage de l'énonciateur est justement destiné à supporter l'identification avec une source, indépendamment de toute considération d'attitude.

Les deux exemples que je viens de donner illustrent donc l'un et l'autre une première raison d'introduire des énonciateurs entre le locuteur et les pdv (raison dont je n'étais d'ailleurs pas nettement conscient autrefois : le personnage de l'énonciateur m'intéressait plus par lui-même, par sa situation d'intermédiaire, que par sa fonction dans l'économie de la description sémantique : c'est le dialogue avec la ScaPoLine qui m'a fait prendre conscience de son utilité pour marquer la source des points de vue indépendamment de l'indication des attitudes). Mais cela n'exclut évidemment pas que le même résultat puisse être obtenu avec d'autres instruments.

2. La deuxième raison que je voudrais présenter est moins générale que la première, en ce sens qu'elle concerne un fait linguistique particulier, la négation. La théorie de la polyphonie, telle que je l'ai formulée (c'est-à-dire en y introduisant le personnage de l'énonciateur) m'a permis de donner un statut théorique à une distinction qui, jusque là, ne faisait que rassembler des observations empiriques, la distinction entre la négation " polémique " et la

négation " métalinguistique " - distinctes toutes deux, d'ailleurs, de la négation " descriptive ".

Rappelons rapidement de quoi il s'agit (je reprends ici Ducrot 1984, chap. 8, section 16, avec le souci d'expliciter la démarche méthodologique suivie dans ce texte). D'un point de vue simplement " intuitif ", il m'a semblé " sentir " que certains emplois d'une phrase syntaxiquement négative n'ont aucun caractère conflictuel ou oppositif. On utilise la négation sans faire attention à son caractère négatif, sans donc y introduire aucune fonction de contestation ou de mise en doute. Ainsi, pour vous signaler qu'il fait aujourd'hui un temps parfaitement beau, je peux aussi bien recourir à une phrase négative (" Il n'y a aucun nuage au ciel ") qu'à une phrase positive (" le ciel est totalement pur ") : il faudrait quelque tendance paranoïaque pour déceler dans la première une intention de m'opposer à quelqu'un, *et admettre en même temps que cette intention serait absente de la seconde* (si j'ai ajouté " et admettre en même temps... ", c'est que, bien évidemment, tout énoncé, qu'il soit positif ou négatif, peut être interprété comme faisant allusion à un énoncé contradictoire, mais il s'agit là d'un fait pragmatique général, qui n'a pas de rapport spécifique avec la négation). C'est pour qualifier ces énoncés négatifs où la négation, en tant que telle, ne sert pas à l'opposition, que j'ai parlé de " négation descriptive ".

De ces énoncés, il faut, selon, moi, distinguer ceux où la négation a une valeur conflictuelle (sa valeur originelle, selon certains psychologues). L'énoncé négatif, pris dans sa totalité, y est interprété comme servant à s'opposer à ce qui est dit dans sa partie positive (dans ce cas " Les enfants de Pierre ne sont pas grands " sert à refuser une *valeur sémantique* - j'emploie à dessein cette expression très vague - attachée à " Les enfants de Pierre sont grands ". Ceci dit, j'ai été amené à distinguer, à l'intérieur de cette catégorie de la " négation conflictuelle ", deux sous-catégories que j'ai appelées respectivement " polémique " et " métalinguistique ". Pour établir cette distinction, je me suis fondé avant tout sur des " tests "

linguistiques. Ainsi j'ai noté que la négation, quelquefois, conserve les présupposés de l'énoncé positif correspondant, et quelquefois les met en doute (Elle les met en doute dans " Les enfants de Pierre ne sont pas grands : il n'a pas d'enfants. "). De même, lorsque le mot sur lequel porte la négation est graduel, l'effet de la négation peut être de signaler un degré inférieur à celui indiqué par le mot négatif : c'est cas si, pour répondre à une question sur la taille des enfants de Pierre, je vous dis " Ils ne sont pas grands " (c'est ce qu'Anscombe et moi appelons l'effet " d'abaissement "). Mais il arrive aussi que la négation indique un degré supérieur (ainsi dans l'énoncé " Ils ne sont pas grands, mais très grands "). J'aurais pu en rester là, et dire simplement que la négation a des effets variables sur le degré et sur les présupposés. Ce qui m'a poussé à aller plus loin dans l'analyse, c'est l'observation de caractères communs aux cas où il y a renforcement du degré et contestation des présupposés. Dans les deux cas deux choses sont *nécessaires*. (1) La valeur sémantique de la négation doit être indiquée explicitement, après le segment négatif; on doit donc faire suivre celui-ci par l'indication ou que le locuteur admet un degré supérieur à celui du mot nié, ou qu'il conteste les présupposés de l'énoncé nié. (2) L'énoncé négatif doit avoir été précédé de son correspondant positif, formulé par l'interlocuteur ou un tiers. Ainsi, dans mes exemples, il faut que quelqu'un ait dit auparavant quelque chose comme " Les enfants de Pierre sont grands ". Ni l'une ni l'autre de ces deux conditions n'est en revanche *nécessaire* lorsque les présupposés sont maintenus ou que le degré est abaissé.

Ces observations m'ont conduit à regrouper les cas où il y a soit destruction des présupposés soit augmentation du degré, en créant pour eux une sous-catégorie à l'intérieur des négations que j'ai appelées tout à l'heure " conflictuelles ". Cette sous-catégorie, je l'ai nommée " négation métalinguistique " en me fondant sur la seconde des conditions nécessaires qui viennent d'être rappelées : l'énoncé négatif apparaît toujours, dans ces cas, comme la rectification d'un énoncé positif qui le précède. Mais cette pertinence particulière

accordée à la deuxième condition a en retour une conséquence très importante pour la théorie de la polyphonie (ce qui me permet de revenir au sujet général de mon exposé). Je suis obligé de placer dans la même sous-catégorie ceux des énoncés négatifs qui, tout en conservant les présupposés et en abaissant le degré, viennent, dans le discours, après l'énonciation explicite, par l'allocutaire ou un tiers, de l'énoncé positif correspondant. Ainsi je dois déclarer " métalinguistique " l'énoncé négatif du dialogue suivant :

-X : Je crois que les enfants de Pierre sont grands.

-Y : Mais non ! Ils ne sont pas grands. (On notera que cette négation métalinguistique maintient le présupposé que Pierre a des enfants, et sert à diminuer leur taille.)

Ayant ainsi défini la négation métalinguistique, je dois, pour définir la sous-catégorie complémentaire à l'intérieur de la négation conflictuelle, donner comme trait définitoire qu'il ne s'agit pas de la rectification d'un énoncé positif explicite. Cela n'empêche pas que ces énoncés aient eux aussi un caractère conflictuel qui les oppose à la négation descriptive. C'est pourquoi j'ai choisi de les appeler " polémiques ". Mais en quoi consiste, par exemple, le caractère polémique de " Les enfants de Pierre ne sont pas grands " lorsqu'il ne s'agit pas d'un commentaire métalinguistique sur un énoncé positif effectif, c'est-à-dire lorsqu'il ne s'agit pas de s'opposer à quelqu'un qui, dans la même conversation, vient de dire qu'ils sont grands ? La réponse, aussi bien pour la ScaPoLine que pour moi, est liée à la polyphonie. Elle consiste à distinguer, dans le sémantisme de cet énoncé négatif, deux points de vue, l'un selon lequel les enfants en question sont grands, et un autre opposé au premier. Quelle que soit la forme donnée à ces points de vue[2], il est nécessaire de dire que le locuteur a, d'une façon directe ou indirecte, des attitudes ou liens opposés à leur égard : il refuse le premier, et il adhère au second (le degré d'adhésion pouvant varier).

Les divergences entre la ScaPoLine et la théorie des

énonciateurs apparaissent lorsqu'il s'agit de représenter formellement la distinction des deux négations conflictuelles. La notion d'énonciateur permet une solution qui, au moins en apparence, est simple. Elle consiste à dire que, dans la négation polémique, le locuteur de l'énoncé prend parti par rapport aux deux points de vue par l'intermédiaire des énonciateurs qui leur sont attachés, comme c'est le cas dans la plupart des énoncés. Notamment son refus du premier point de vue est un désaccord avec l'énonciateur de celui-ci. Plus concrètement, le locuteur ne fait qu'imaginer ou envisager quelqu'un qui soutiendrait ce point de vue, et il prend parti contre cette personne virtuelle, susceptible d'être identifiée à un grand nombre de personnes réelles, l'interlocuteur, un tiers, le locuteur lui-même ("en tant qu'être du monde") qui a soutenu ou serait tenté de soutenir ou a peur de soutenir un jour...etc. le point de vue en question.

Pour donner un statut théorique à la négation métalinguistique, on dira que le locuteur de l'énoncé négatif s'oppose, non plus à un énonciateur, mais à un autre locuteur. Ce qui, en effet, caractérise selon moi ce type de négation, d'un point de vue empirique, c'est qu'elle exige qu'il y ait eu une énonciation effective faite par quelqu'un à qui on reproche de ne pas avoir parlé comme il faut, soit parce qu'il a soutenu un point de vue que l'on estime faux, soit parce qu'il a introduit dans sa parole des présupposés ou un degré que l'on n'admet pas, soit encore parce qu'il y a, dans la façon dont il s'est exprimé, quelque chose que l'on juge inadéquat (il peut même s'agir d'un élément de la parole indépendant du contenu, d'un mot "déplacé", trop familier ou trop distant, d'une faute de prononciation ou de grammaire) : tous ces aspects de la parole peuvent être contestés au moyen d'un énoncé syntaxiquement négatif ("Non !, Pierre n'a pas *couché* avec la *gonzesse* à son *pote*, il a eu une relation avec la petite amie de son camarade"). Si donc c'est une énonciation qui est mise en cause par ce type de négation, et si l'on admet d'appeler, comme je l'ai proposé, "locuteur", le responsable (réel ou présumé) d'une énonciation, il faut dire que le locuteur d'un énoncé

négatif métalinguistique se donne comme adversaire un autre locuteur, et pas seulement - ce qui ne ferait pas sortir de la négation polémique - un énonciateur identifié avec son interlocuteur ou un tiers présent. Je représenterai donc un tel énoncé en introduisant dans son sens un autre locuteur, comme c'est également le cas dans certaines formes du discours rapporté, notamment du rapport en " style direct ".

Avant d'en terminer sur ce problème de la négation, je voudrais signaler quelques difficultés auxquelles je ne sais pas répondre. D'une part est-il vraiment justifié de regrouper dans la même catégorie de la négation métalinguistique l'énoncé négatif qui se contente de déclarer faux ce que l'interlocuteur vient d'affirmer, et celui qui s'en prend, comme dans mon dernier exemple, au " niveau de langage " de l'intervention précédente ? Ils ont au moins une différence flagrante : l'énoncé négatif qui conteste le niveau de langage (comme celui qui conteste les présupposés ou la faiblesse du degré évoqué par l'interlocuteur) a besoin d'être suivi d'un énoncé " rectifié ", qui formule ce qu'il aurait fallu dire ou explique pourquoi il ne fallait pas parler comme on l'a fait. Il n'y a aucune nécessité de ce genre lorsque l'on s'en prend à ce qui est affirmé explicitement par l'adversaire : la simple négation suffit. Leur seul point commun, en ce qui concerne la combinatoire syntaxique, c'est la possibilité qu'ils ont d'être introduits par une négation exclamative du type du français *Non !* ou de l'allemand *Nein !*

Est-ce suffisant ? Noter que je ne saurais, pour me tirer d'affaire, me contenter d'exclure de la catégorie du métalinguistique les énoncés négatifs qui nient un point de vue affirmé par l'interlocuteur. Car, si je donne comme trait définitoire à cette catégorie de regrouper les énoncés reprenant, pour le contester, un aspect d'une parole attribuée à quelqu'un d'autre, je suis logiquement obligé d'y introduire ceux que je voudrais en exclure. Peut-être alors faudrait-il renoncer à former une telle catégorie de la négation métalinguistique. Dans ce cas, la négation ne fournirait certes plus un

argument pour distinguer locuteur et énonciateur, mais comment distinguerait-on alors les négations portant sur les présupposés, le degré ou le niveau de langage d'un côté, et, de l'autre, celles qui ne font que contester un point de vue ?

Le deuxième doute que je veux signaler se place dans l'hypothèse où on a admis ma catégorie des négations métalinguistiques, et où on a aussi admis, pour décrire un énoncé de cette classe, de faire intervenir dans son sens, outre les énonciateurs, le locuteur d'un autre énoncé. Quel statut donner à ce nouveau locuteur auquel s'oppose le locuteur de l'énoncé ? J'ai dit tout à l'heure qu'il se rapproche du locuteur dont le discours est rapporté en style direct. Mais il est clair qu'il y aussi bien des différences. Comment en rendre compte ?

3. Le troisième type de phénomènes dont je vais parler rassemble divers cas intermédiaires entre deux situations extrêmes. Le premier extrême est le rapport d'un discours en style direct, où le locuteur fait intervenir un autre locuteur, et où il n'y a donc pas place, entre le locuteur " rapportant " et le locuteur " rapporté ", pour des énonciateurs (si ceux-ci ont, malgré tout, une place dans le sens de l'énoncé global, c'est en tant qu'ils apparaissent dans l'énoncé rapporté). L'autre extrême est constitué par les énoncés " ordinaires " - en ce sens qu'ils ne présentent aucune subjectivité évidente autre que celle du locuteur : on peut alors se contenter de dire, avec la ScaPoLine, que le locuteur y entretient différents liens avec différents points de vue, et l'introduction d'énonciateurs a quelque chose d'artificiel, de forcé, ou au moins d'inutile. Entre ces deux extrêmes, il y a les cas où le locuteur, sans se donner pour objet de faire connaître les paroles de quelqu'un d'autre, fait plus cependant que de signaler des points de vue, mais où il fait une place particulière, dans son énoncé, aux êtres qui sont à l'origine de ces points de vue.

Un premier exemple est fourni par certaines formes de ce que les successeurs de Bally appellent " style indirect libre ". Je

vais considérer un demi-vers de La Fontaine, souvent étudié, mais bien difficile à analyser. Il se trouve dans la fable *Le Savetier et le Financier*. Devenu riche grâce à un don du financier, le savetier, autrefois joyeux, ne tire de son trésor que des soucis, passant son temps à craindre d'être volé. Ainsi, dès qu'un chat fait quelque bruit dans le voisinage, le savetier s'affole : " Le chat prenait l'argent... ". Il ne s'agit pas bien sûr d'un discours attribué au savetier, en tant que locuteur rapporté : il n'a certainement pas dit, ni davantage pensé, qu'un chat lui volait son argent. Tout ce que l'on peut introduire dans l'analyse de ce demi-vers, ce sont deux pdv :

pdv1 : quelqu'un vole le savetier.

pdv2 : le bruit qui a amené à admettre le pdv1 est celui d'un chat.

Suffit-il de dire que le locuteur (assimilable au fabuliste) est en désaccord avec le pdv1 et en accord avec le pdv2 ? Il me semble que cette analyse, outre sa platitude (qui est, hélas, le lot commun de toutes les analyses linguistiques de textes littéraires), est évidemment insuffisante. Car mon expression " a amené au pdv1 ", ou ne signifie rien, ou signifie " a amené quelqu'un (i.e. le savetier) à avoir le pdv1 "). Ce qui me semble exiger que l'on introduise, dans l'analyse, une *source* du pdv1, susceptible d'être motivée à avoir tel ou tel pdv, et il faut indiquer aussi que cette source est identique au personnage désigné par l'expression " le savetier " dans la formulation que j'ai donnée au pdv1. Il y a certainement d'autres moyens que le recours aux énonciateurs pour indiquer cette source. Mais il reste que ce recours est, ici au moins, suffisant pour dire ce que l'on a à dire.

Cette remarque pourrait, je pense, être étendue à divers exemples de " monologues intérieurs ", notamment au passage du *Planétarium* placé au centre de notre colloque. Je pense à la longue métaphore assimilant la conversation racontée à la traversée d'un torrent sur une passerelle de lianes. Cette métaphore représente un point de vue sur la situation décrite, une façon de voir cette situation.

Or l'interprétation du texte varie considérablement selon la source donnée à ce pdv (l'identification de cette source étant d'ailleurs beaucoup plus importante que l'attitude du locuteur vis à vis du pdv). La source peut en être n'importe lequel des participants à la conversation (y compris Alain considéré comme personnage, qui se serait vu, au moment où il devait répondre à la " femme de lettres ", comme traversant une passerelle mouvante). Mais la source peut en être aussi bien Alain considéré en tant que narrateur de l'entretien; dans ce cas la métaphore est comme un regard rétrospectif qu'il a sur son passé. Le texte de Sarraute est sans doute volontairement ambigu sur ce point. Mais, pour analyser son ambiguïté, il est assez commode de faire intervenir cette " source " des pdv que j'appelle " énonciateur ". Résumons cette discussion : il peut être intéressant, à la fois dans l'analyse d'énoncés de dimensions tout à fait réduites, comme l'hémistiche de La Fontaine, et dans celle de textes plus longs, comme le passage de Sarraute, d'y introduire une subjectivité liée aux points de vue, et qui n'est ni celle d'un locuteur rapportant, ni celle d'un locuteur rapporté.

4. Le dernier type de phénomènes que je voudrais mentionner, pour prouver que la notion d'énonciateur a une certaine utilité (je ne prétends pas, j'insiste encore sur ce point, prouver sa nécessité - comment prouver ce genre de choses ?), n'appartient pas à ceux que l'on traite classiquement en polyphonie. Il s'agit de la description lexicale, plus précisément de celle que je développe actuellement dans le cadre de la " Théorie des Blocs Sémantiques " (théorie construite par Marion Carel^[3] pour pousser jusqu'au bout les intuitions commandant la " Théorie de l'Argumentation dans la Langue "). Ce que je vais dire n'a de pertinence qu'à l'intérieur de ces deux théories, théories que je ne peux ni justifier ni même exposer ici (je demande donc aux lecteurs qui ne sont pas au courant de ces théories, de passer directement à la section suivante, qui sert de conclusion à mon exposé). Supposons que l'on veuille décrire des verbes que l'on qualifie généralement de " psychologiques ", comme *aimer* ou *chercher*^[4], et considérons par exemple l'emploi du verbe

chercher dans des structures du type :

(a) X cherche à obtenir Y (Y peut être un objet ou un état de choses)

Employer cette structure, c'est dire que X accomplit un certain travail, et qu'il est guidé, dans ce travail, par le désir d'obtenir Y et par la croyance que c'est possible. Une telle paraphrase informelle me semble facile à justifier, je laisse le lecteur le vérifier, en imaginant les situations où l'on peut et où l'on ne peut pas employer (a). Il me reste maintenant à la formuler à l'intérieur du cadre descriptif général que nous avons choisi pour nos descriptions lexicales. Une première étape serait de la condenser dans une phrase plus simple comme :

(b) X fait un certain travail afin d'obtenir Y.

La phrase (b) peut être considérée comme une connexion, établie au moyen du connecteur *afin de*, entre deux propositions sous-jacentes *X fait un certain travail et X obtient Y*. Nos options théoriques nous contraignant à décrire le sens d'une entité linguistique par un enchaînement de deux phrases (notamment par un enchaînement qui en constitue une sorte de paraphrase et que nous appelons "l'argumentation interne" de l'entité décrite), il semble que nous soyons arrivés, et sans coût polyphonique particulier, à la description cherchée. Le problème apparaît du fait que notre cadre théorique ne reconnaît, comme enchaînement constitutif du sens, que des connexions du type de DONC ou de POURTANT, et nullement les connexions "psychologiques" comme celle marquées par *pour* ou *afin de*. Or, si on remplace *afin de* par DONC dans la description envisagée, on obtient un résultat inadmissible, à savoir :

(c) X fait un certain travail DONC X obtient Y

Si j'ai déclaré (c) inadmissible, c'est d'abord parce que (c) semble impliquer que X obtient effectivement Y, alors que le verbe *chercher* n'est pas résultatif. A cette difficulté, que l'on pourrait sans doute surmonter, s'ajoute un problème plus grave pour nous. D'après les règles que nous donnons pour l'interprétation de la négation, la

négation de (c) doit être :

(d) X fait un certain travail POURTANT X n'obtient pas Y

Or la structure (d), qui décrit à la rigueur " X cherche en vain à obtenir Y ", ne décrit certainement pas ce qui correspond à la négation de (a), à savoir " X ne cherche pas à obtenir Y. (Cette inadéquation peut s'exprimer plus techniquement en disant que (c), si on lui donne pour négation (d) - ce que notre théorie exige-, *présuppose* l'existence d'un effort pour obtenir, alors que *chercher* affirme cette existence, la *pose*.

Notre solution est de donner de la pertinence à un aspect, que je n'ai pas encore exploité, de ma paraphrase initiale de (a), à savoir à l'idée que X juge souhaitable et possible d'obtenir Y; nous en arrivons ainsi à proposer, pour sens de (a), l'enchaînement (e) - auquel on peut, semble-t-il, appliquer sans problème notre règle de négation :

(e) Obtenir Y est désirable et possible DONC X fait un certain travail

Le DONC que j'ai introduit entre le caractère possible et désirable de Y et le travail de X est censé exprimer l'idée que ce travail est motivé par un tel caractère de Y, et ainsi qu'il vise l'obtention de Y. Mais - je n'ai pas oublié mon sujet, la polyphonie-ceci exige que le DONC soit mis dans la bouche, ou dans la tête, de X[5]. Il faut admettre que X, trouvant souhaitable d'obtenir Y, en conclut à la nécessité d'accomplir un certain travail. Pour décrire (a) dans notre cadre théorique, on doit donc non seulement attribuer comme sens à (a) l'enchaînement (e), mais aussi stipuler que cet enchaînement a X lui-même pour source. Bien sûr (e) constitue un point de vue par rapport auquel le locuteur de (a) peut prendre telle ou telle attitude, mais il faut ajouter, pour que la description soit adéquate non seulement à la théorie, mais aussi à l'observation linguistique, que c'est X qui est à l'origine de cet enchaînement et qu'il y adhère. Ce qui revient au même que de présenter X comme l'énonciateur du point de vue (e). On est ainsi

amené, même dans le cadre d'une description de mot, où il n'est pas question d'un rapport de discours, ni direct ni indirect, à introduire une polyphonie, et un type de polyphonie attribuant une source aux points de vue, *montrant*, en même temps que le point de vue, l'être discursif dont il provient.

Conclusion : Les énonciateurs et la fonction de la polyphonie

Après cette énumération de phénomènes linguistiques particuliers, je signalerai pour finir deux raisons générales pouvant motiver la divergence qu'il y a, en ce qui concerne l'opposition locuteur-énonciateur, entre la position que j'ai soutenue lorsque je travaillais sur la polyphonie, et celle qu'élabore actuellement la ScaPoLine.

La première concerne la nature à donner à ces points de vue que la ScaPoLine relie directement au locuteur de l'énoncé, et pour lesquels je faisais intervenir la médiation des énonciateurs. On peut au moins envisager trois possibilités.(1) Il s'agit de paroles présentées comme effectivement prononcées. Mais, dans ce cas, on a affaire à des discours rapportés (dans leur littéralité ou dans leur esprit), et le responsable du point de vue est un locuteur second, enchassé dans la parole du locuteur principal. (2) Il s'agit de "représentations mentales "; dans ce cas, il est raisonnable de leur attribuer une source qui ne serait pas un locuteur, et l'on pourrait penser à ce personnage sans chair ni os que j'appelle " énonciateur ". Mais justement je ne prends pas à mon compte cette notion de représentation mentale, qui me semble parfaitement indéfinissable, et qui paraît claire seulement parce que l'on ne se pose pas de questions à son propos. De plus le structuralisme que j'affiche m'interdit de décrire la langue avec des entités supposées extra-linguistiques : il serait donc incohérent de ma part de justifier mes énonciateurs par l'existence de " pensées " sous-jacentes au discours. (3) Il s'agit de paroles virtuelles, d'un discours envisagé sans que personne ne soit censé l'avoir prononcé, ni tel quel ni sous une autre forme. Dans cette perspective, qui est effectivement la mienne, c'est, semble-t-il, à un

locuteur (virtuel) qu'il faut l'attribuer : seul un locuteur peut être source de paroles. On peut donc à bon droit me reprocher d'avoir inventé ce personnage fantomatique de l'énonciateur, et de n'avoir pas cherché plutôt, comme le fait la ScaPoLine, à définir toute une gamme de locuteurs, êtres discursifs qui peuvent n'être ni le locuteur de l'énoncé, ni un locuteur rapporté.

Ma réponse, schématisée, est la suivante. Il faut distinguer, pour les mots, deux fonctions possibles. L'une est de constituer une représentation de la réalité, représentation pour ainsi dire linguistique, qui est celle dans laquelle nous vivons, celle à laquelle réfèrent les déictiques comme les anaphoriques (on notera que j'ai dit " constituer " une représentation et non pas " exprimer " une représentation supposée préalable et caractérisée comme " mentale "). Ce sont des représentations de ce type que j'attache aux énonciateurs : ils ne font que " voir " les choses, mais ils les voient à travers des mots. La seconde fonction possible des mots est l'activité de communication, activité consistant à agir sur des allocutaires par les discours qu'on leur adresse. C'est cette seconde fonction qui est, pour moi, celle du locuteur, et il l'accomplit en prenant parti vis à vis des différentes représentations que constituent les " discours " des énonciateurs.

La deuxième raison profonde que je vois à ma divergence avec la ScaPoLine concerne les rapports entre la polyphonie textuelle et la polyphonie linguistique. Il me semble que nos projets, sur ce point, sont assez différents. Pour ma part, je me contentais de faire apparaître une analogie entre l'organisation polyphonique d'un texte et celle des énoncés dont il se compose, de même qu'on voyait, au Moyen-Âge, une analogie entre le macrocosme et les microcosmes qui constituent ses parties. Mon ambition se réduisait à faire apparaître, à la fois dans le récit, dans la pièce de théâtre et dans les énoncés la même dualité de fonctions. Ainsi le narrateur d'un récit - je reprenais les analyses de Genette -, aurait la même fonction que le locuteur d'un énoncé : on pourrait

ainsi parler, respectivement, de r-locuteur et de e-locuteur, alors que les sujets focalisateurs, dans le récit, correspondraient aux énonciateurs que je place dans les énoncés : on parlerait, respectivement, de r-énonciateurs et de e-énonciateurs. De même l'auteur d'une pièce ce théâtre (je dis bien l'auteur, être discursif au même titre que le narrateur, et non pas l'écrivain, personnage social) serait un t-locuteur et les personnages seraient des t-énonciateurs. Leurs contreparties, dans les énoncés particuliers, seraient le e-locuteur et les e-énonciateurs. Ainsi je rapprochais le rapport entre Molière, en tant qu'auteur de Don Juan (t-locuteur) et son personnage Don Juan (t-énonciateur), du rapport entre le e-locuteur d'un énoncé et les e-énonciateurs auxquels il attribue divers points de vue, les attitudes les reliant pouvant être les mêmes, accord, désaccord, identification (au sens que je donnais autrefois à ce terme, où il s'agit de prendre quelqu'un comme porte-parole).

J'échappais par là au reproche d'incohérence que l'on me faisait quelquefois : on m'accusait de dire simultanément que le personnage Don Juan est un locuteur (si on considère les énoncés particuliers qu'il produit) et un énonciateur (si on considère son rôle dans la pièce de Molière). Ce que je voulais dire en réalité, c'est qu'il est e-locuteur et t-énonciateur. Il n'y avait là, je pense, aucune contradiction, car je séparais absolument les e-rôles, qui relèvent de la polyphonie linguistique intérieure aux énoncés et les t-rôles, qui relèvent de la polyphonie textuelle, c'est-à-dire de l'organisation générale du texte théâtral. Pour moi il s'agissait de domaines différents - même si j'établissais une forte analogie entre eux.

L'ambition de la ScaPoLine va beaucoup plus loin. Pour elle, il y a une continuité entre les deux polyphonies : son problème est d'intégrer à l'intérieur du texte, pris dans sa totalité, les différentes voix que l'on a reconnues à l'intérieur des énoncés, de façon à ce que l'on puisse obtenir une description du texte en composant (d'une façon différente bien sûr d'une simple totalisation) les analyses des divers énoncés. Dans cette perspective, il devient

contradictoire d'attribuer à la même entité, comme je le faisais, les deux rôles différents de locuteur et d'énonciateur : chaque être discursif apparaissant dans le texte doit y avoir un et un seul rôle. La tâche de la ScaPoLine est alors de distinguer toute une hiérarchie de locuteurs susceptibles d'être mis en rapport les uns avec les autres, y compris un rapport d'enclavement : je comprends donc tout à fait qu'elle fasse servir à cette fin ma distinction entre " locuteur en tant que tel " et " locuteur en tant qu'être du monde ", en la réinterprétant comme une distinction entre le locuteur d'un énoncé (10), et le locuteur textuel - ce qui lui rend possible de formuler des " métarègles " régissant leurs rapports. Et je comprends du même coup que ma distinction entre locuteur et énonciateur n'ait pas d'utilité immédiate dans le travail entrepris.

En parlant d'utilité immédiate, j'ai voulu, pourachever, laisser ouverte une possibilité, que je n'ai pas, pour ma part, réussi à réaliser, même si je l'ai quelquefois mentionnée (par exemple dans l'introduction de cet exposé, lorsque j'ai parlé de l'identification des énonciateurs). Si l'on arrive effectivement à identifier tel énonciateur d'un énoncé avec tel énonciateur d'un autre énoncé du même texte, on donnerait du même coup aux énonciateurs un statut à l'intérieur du texte, on en ferait des composants de l'interprétation du texte. Sans exclure cette possibilité, j'ai en fait travaillé dans une autre direction : je me suis servi seulement des énonciateurs pour établir le sens de chacun des énoncés où ils apparaissent, et c'est en composant les sens de ces divers énoncés d'un même texte que j'ai tenté (ou simplement projeté) de constituer une interprétation globale pour le texte.

Références

Jean Claude Anscombe (1985) : " Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession ", Revue internationale de philosophie, 39, no.155, p. 333-349.

Jean Claude Anscombe (1995) : " La nature des topoï ", dans Théorie des Topoï (J.C.Anscombe ed.), p. 49-83, Kimé.

Marion Carel, Oswald Ducrot (1999) : " Le Problème du paradoxe dans une sémantique argumentative ", Langue française, sept. 1999, p. 6-26.

Oswald Ducrot et al. (1980) : Les Mots du discours, Editions de Minuit, 1981.

Oswald Ducrot (1983) : " Puisque, essai de description polyphonique ", Mélanges C. Vikner, Revue Romane, no. spécial 24, p. 166-185.

Oswald Ducrot (1984) : Le Dire et le dit, Editions de Minuit

Oswald Ducrot, Marion Carel 1999. " Les propriétés linguistiques du paradoxe ", Langue française, sept. 1999, p. 27-40.

Kjersti Fløttum (2000) : " Note sur la problématique des niveaux de l'analyse polyphonique - de la phrase au texte ", Polyphonie - linguistique et littéraire, Samsfundslitteratur Roskilde, p. 19-31.

Groupe è-1, (1975) : " car, parce que, puisque ", Revue Romane, tome 10, fasc. 2, p.258-280.

[1] Cette phrase repose sur l'idée, effectivement reposante, selon laquelle on peut dissocier un phénomène et la façon dont on le traite, le phénomène restant identique à lui même sous les différents traitements qu'on lui fait subir. Une recherche sur la méthodologie de la linguistique devrait examiner de plus près cette idée.

[2] En quoi consiste exactement ce second point de vue ? J'ai envisagé successivement au moins cinq possibilités. L'une est de réintroduire en lui l'opérateur sémantique correspondant au morphème négatif. Mais le cercle vicieux est évident. Une seconde serait d'y introduire un concept logique de négation, qui constituerait ainsi une partie (et une partie seulement) du sens du morphème négatif. Le cercle est évité, mais au prix d'une réduction, partielle au moins, du sens linguistique à des notions logiques, ce que je dois refuser si je veux rester dans le cadre de la " Théorie de

l'Argumentation ". Une troisième consisterait à décrire le deuxième point de vue comme un commentaire sur le premier, comme un refus du premier. Mais le problème est de préciser quels sont précisément les aspects du premier qui sont refusés. D'où l'idée de placer dans ce second point de vue un contenu opposé à celui du premier. Mais en quoi consistent ces contenus ? Dans la quatrième solution, appuyée sur la forme " standard " de la " Théorie de l' Argumentation ", les contenus des deux points de vue seraient deux formes topiques opposées d'un même *topos*. Dans la théorie des blocs sémantiques de M. Carel, ce seraient deux " aspects " " converses " l'un de l'autre (cf. Ducrot,Carel, 1999, section 1)

[3] On trouvera une présentation abrégée de cette théorie dans les premières sections de Carel-Ducrot, 1999.

[4] On trouvera dans Anscombe 1995, p. 60-65, une étude de *chercher* qui est à la fois argumentative et ne se situe pas dans la Théorie des Blocs Sémantiques.

[5] On pourrait peut-être envisager de modifier (e) et de le transformer en (f) " Obtenir Y est, selon X,possible et désirable DONC X fait un certain travail ". Avec cette modification, on pourrait attribuer le DONC au locuteur de (a), qui se fonderait sur un principe psychologique selon lequel on cherche à obtenir ce que l'on croit possible et désirable à la fois. Mais (1) cette solution suppose que l'argumentation exprimée par DONC soit une sorte de raisonnement fondé sur un principe d'inférence. C'est ce que disait effectivement la Théorie des Topoï, mais la théorie des Blocs Sémantiques a justement une image de l'argumentation qui l'oppose fondamentalement au raisonnement. (2) Je n'ai pas le sentiment, intuitivement, que l'on fasse nécessairement un raisonnement lorsque l'on emploie le verbe *chercher*. (3) Notre conception de la négation donne pour négation de (f) : " Obtenir Y est, selon X, possible et désirable POURTANT X ne fait pas un certain travail ". Or, lorsque l'on nie (a), on ne présuppose pas nécessairement que X estime Y

possible et souhaitable.